

OPTION :

Unité Facultative Secteur Sportif

Participer à l'option c'est :

- Penser différemment sa formation initiale.
- Ouvrir d'autres champs des possibles.

Option ouverte aux élèves de :

S'adresse aux élèves de seconde BAC pro ASSP et MRC uniquement.

Organisation de l'option :

- Enseignements colorés « sport »
- Participation à l'AS du Lycée
- 6/22 semaines de PFMP

Développer des compétences relative au bac pro suivi (ASSP et Commerce/Vente) TOUT EN développant des compétences liées au domaine sportif .

► Les objectifs

Obtenir une certification partielle du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. L'unité facultative « secteur sportif » sera reconnue comme équivalente de droit à deux unités capitalisables (UC) sur les quatre du BP JEPS.

► Les conditions de recrutement

- S'inscrire en 2de Bac Pro ASSP ou 2de Bac Pro Métiers de la Relation Client
- Avoir un intérêt pour les métiers liés au sport (encadrement, animation,...)
- S'engager volontairement sur 3 ans
- Participer aux activités de l'Association sportive du lycée
- Avoir l'envie de développer de compétences pour travailler en équipe dans une démarche de projet

► Programmation de l'option

- **Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) :** 6 des 22 semaines devront se faire dans une structure du secteur sportif.

► Certification

- Une **épreuve orale** (exposé et entretien) dans deux domaines prenant appui sur le dossier professionnel de l'élève. Les deux domaines correspondent aux unités capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2) de l'option du BPJEPS
- Obtention **d'au moins 12/20 à l'épreuve obligatoire d'EPS.**

► POST-BAC

- Insertion professionnelle dans le champ des métiers du sport
- Poursuite d'études en mention complémentaire «Animation et Gestion de projets dans le secteur sportif», et/ou préparation aux UC3 et UC4 du BP JEPS.



LYCEE POLYVALENT PAUL VERLAINE
19 Rue Normandie Niemen - BP 5134
08305 RETHEL

Tél. : 03 24 39 50 30

Email : ce.0080039z@ac-reims.fr

WEB : www.lyceeverlaine-rethel.fr

